



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D7-1-2-71**

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

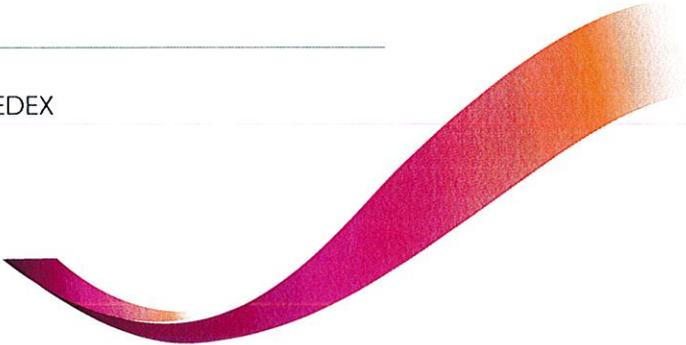
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)

Commune de MERLES : M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge )

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
 : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)  
 : M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)  
 : Mme LAROUSSINIE Francine  
 : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)  
 : M. LOPES Ernest  
 : Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)  
 : M. ZANIN Daniel  
 : Mme HOHOL Elisabeth  
 : Mr ZMUDA Patrick  
 : Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

**2023D7-1-2-71**

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECT**

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le compte de gestion 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif étant conforme au compte administratif,

Le Président propose donc :

- d'approuver le compte de gestion 2022 du budget SPANC, dressé par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,
  
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le compte de gestion 2022 du budget SPANC, dressé par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,

- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de CASTELSAGRAT



**Francine FILLATRE**



Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **1,1 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **1,1 JUIL. 2023**

## AR Préfecture

### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION SPANC EXERCICE 2022

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230630-2023D7_1_2_71-DE
Numéro d'acte :	2023D7_1_2_71
Date de décision :	30/06/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2023-D7-1-2-71 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	11/07/2023 09:56:58
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>11/07/2023 09:57:17</b>